



Mariage d'une famille reconstituer

Par Miky22

Bonjour,

Je me mari cette été. Est ce que la mère de ma fille a droit d'empêcher ma fille de venir au mariage ? En a t'elle le droit ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fille est-elle majeure ou mineure ?

Si majeure: elle décide de ce qu'elle veut et sa mère n'a rien à dire.

Si mineure, et que le mariage a lieu pendant votre période de garde, votre fille sera présente par définition car sous votre garde.

A contrario, si c'est pendant la période de garde de la mère, c'est elle qui décide des allées et venues de sa fille, et elle n'a aucune obligation de l'autoriser à assister à votre mariage, et vous n'avez aucun moyen de l'y obliger.

Sauf meilleur accord.